

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020 – 18 H

L'an deux mil vingt, le mardi 10 novembre 2020 à 18h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI CHERIF (arrivée à 18h07), M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme SEGUIN
Excusé(s) représenté(s)	M. DÉMAISON, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme SPARACINO, conseiller municipal, par Mme MARTIN M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON M. MONNICAULT, conseiller municipal, par M. DELVAUX
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
Date de la convocation :	4 novembre 2020

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (32 voix "pour"), M. PATRON est désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Adopté à l'unanimité (32 voix « pour »).

oooOooo

### ADMINISTRATION GENERALE ET COMMERCE

#### 2020.57 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

#### 2020.58 – DEROGATION MUNICIPALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DE COMMERCE – LISTE DES DIMANCHES 2021 - Avis

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'émettre un avis favorable sur le principe de dérogation pour 12 dimanches proposés par les fédérations professionnelles.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

ARRIVEE DE MME BAALI-CHERIF

#### 2020.59 – SOUTIEN AUX COMMERCE DE CENTRE-VILLE – CONTRAT CO'MERCEA – PROVINS COMMERCE – AVENANT N°2 « OPERATION PROVINS-BON-COMMERCE / CHEQUE NUMERIQUE POUR UN COMMERCE CONNECTE – VOLET 2 »

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver la signature de l'avenant n° 2 dont les actions sont destinées à soutenir et dynamiser le commerce de centre-ville.
- ⇒ De maintenir le principe d'attribution d'une subvention à l'UCP d'un montant maximum de 50 000 € et payable par fraction en fonction de la montée en charge de l'opération.
- ⇒ De commander à la société Co'mercéa le dispositif « Click and Collect » et ces déclinaisons pour un montant maximum de 50 000 € avec un premier module d'un montant de 23 000 €.
- ⇒ De demander une subvention à la Région Ile de France au titre du dispositif « chèque numérique pour un commerce connecté – volet 2 » et pour toute la durée de financement de ce dispositif qui sera décidé par la région.
- ⇒ De demander une subvention au Département de Seine et Marne.
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 et prévu au budget 2021.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### JEUNESSE, ECOLES ET RESTAURATION SCOLAIRE

#### 2020.60 – CLASSES D'ENVIRONNEMENT ET SORTIES PEDAGOGIQUES – PRINCIPE D'ORGANISATION 2020/2021

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De reconduire le principe du libre choix laissé aux chefs d'établissements entre classes d'environnement et sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2020/2021,
- ⇒ De fixer à 6 maximum le nombre de classes autorisées à partir en «classe d'environnement » et ce pour l'ensemble des six écoles élémentaires provinoises,
- ⇒ D'appliquer le tarif « Provins » aux familles résidant dans une commune relevant de la Communauté de Communes du Provinois,
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **2020.61 – ACCUEIL DES ENFANTS DE COMMUNES EXTERIEURES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES PROVINOISES (ANNEE 2020/2021)**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De reconduire pour l'année 2020/2021, le montant 2019/2020 de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques provinoises actualisée de 0,5 %, soit pour un élève d'école maternelle 1 147,56 €, pour un élève d'école élémentaire 667,51 €,
- ⇒ De procéder au recouvrement de la participation en envoyant le titre correspondant en janvier de l'année scolaire considérée, étant entendu que si en cours d'année un élève venait à quitter sa commune de domicile, la redevance annuelle serait réduite au prorata du temps restant à courir et calculée en jours scolaires, tout mois commencé étant dû,
- ⇒ D'inscrire les recettes correspondantes au compte 74748 du budget de l'année 2020,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus,
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **2020.62 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE (INSTITUTION SAINTE-CROIX)**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer le montant de la participation de la Ville de Provins tel que défini ci-dessous :
  - Pour un élève de classe maternelle : 1 147,56 €
  - Pour un élève de classe élémentaire : 667,51 €
- ⇒ De procéder au versement de la participation tel que prévu dans la convention susvisée.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **2020.63 – COOPERATIVES SCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer aux coopératives, au titre de l'exercice 2021, les sommes récapitulées dans le tableau joint en annexe;
- ⇒ D'inscrire les dépenses correspondantes au compte 255 6574 du budget de l'année considérée,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **2020.64 – PERMIS CITOYEN PROVINOIS**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver l'instauration du dispositif « permis citoyen provinois »
- ⇒ De fixer le montant de cette aide financière à 800 Euros, par jeune, inscrit dans une auto-école provinoise, en échange de 70 h d'engagement citoyen dans un service de la ville ou une association provinoise.
- ⇒ D'approuver le règlement intérieur, annexé à la présente délibération.
- ⇒ D'inscrire les crédits nécessaires au budget de chaque exercice.
- ⇒ D'autoriser le Maire, l'Adjoint délégué ou le conseiller municipal délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

## **COHESION SOCIALE, PETITE ENFANCE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

### **2020.65 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une somme de 17 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Provins au titre de la subvention de fonctionnement, calculée au plus juste pour l'année 2020.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2020.66 – RAPPORTS ANNUELS DE GESTION RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SUR LE PRIX DE LA QUALITE DU SERVICE « ASSAINISSEMENT » - ANNEE 2018**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de prendre acte de la communication de ce rapport.
- ⇒ d'approuver le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement tel qu'annexé à la présente délibération.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

**2020.67 – CONVENTION PATRIMOINE – PROGRAMME 2020 – EGLISE STE CROIX – RESTAURATION DE LA NEF (BAS-COTE NORD)**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver programme 2020 de travaux de restauration de la nef de l'église Sainte Croix bas-côté Nord dont le coût est estimé à 950 000,00 € HT à plus ou moins 10%,
- ⇒ De solliciter des aides auprès de l'Etat (DRAC) pour un montant de 400.000,00 €, du Département de Seine et Marne pour un montant de 200.000,00 € et de la Région Ile de France pour un montant de 150.000,00 €, au titre du programme 2020.
- ⇒ D'autoriser la personne responsable du marché à engager les travaux.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2020.68 – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De valider les conclusions du SDA, notamment son programme hiérarchisé de travaux et d'initier sa mise en œuvre début 2021 ;
- ⇒ De lancer en janvier 2021, avec appui du SATESE, une consultation pour trouver un Maître d'œuvre ou un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, en vue de lancer les premières opérations de mise en conformité réglementaire du système de collecte des eaux usées.
- ⇒ De solliciter les aides auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour la mission de maîtrise d'œuvre et les études préalables ou complémentaires nécessaires ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**2020.69 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DENOMME ID77**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De désigner M. Fabien PERRINO comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2020.70 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de communes du Provinois.
- ⇒ De maintenir la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## 2020.71 – MISE EN PLACE D'UN DEPOT DE GARANTIE CONTRE REMISE DE BADGE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ Mettre en place un dépôt de garantie dénommé « caution » contre la remise d'un badge destiné à actionner la borne de la rue du Val.
- ⇒ Fixer le montant de ce dépôt à 50,00 € par badge, non remboursable en cas de perte ou de vol.
- ⇒ De rattacher au service de Police municipale et à la régie d'occupation du domaine public la gestion de l'ensemble du dispositif décrit ci-dessus.
- ⇒ Autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs.

## 2020.72 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – EXERCICE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter l'aide financières de l'Etat au titre de la DSIL 2020 et tous autres mécènes ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

### 2020.73 – TARIFS EMBLEMES MARCHÉ DE NOËL

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'arrêter, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, les tarifs d'emplacement tels que définis ci-dessous :

<b>Emplacement avec 1 échoppe fermée</b>	<b>Emplacement à découvert</b>
150 € - 1 week-end	75 € les 3 m - 1 week-end
200 € - 2 week-ends	100 € les 3 m - 2 week-ends
225 € - 3 week-ends	110 € les 3 m - 3 week-ends

Caution échoppe fermée : 527,30 €

Caution forfaitaire matériel : tables, bancs, chaises : 317 €

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## FINANCES ET PROMOTION TERRITORIALE

### 2020.74 – CESSION DE BAIL LONGUE DUREE – PARKING SOUTERRAIN HONORE DE BALZAC

A l'unanimité (32 voix « pour »), Mme DAMEME ne participant pas au vote, le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le principe de la cession du bail longue durée détenu par Madame Sarah DE BABECHE, au profit de Madame Marie DAMEME, aux mêmes conditions que le bail en cours.
- ⇒ Les frais d'acte seront à la charge des requérants ou de l'un d'entre eux.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h55.

Le Maire,



Olivier LAVENKA